

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 28/2024 du 14 juin 2024

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ GESCIME POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICES (maintenance, mise à jour annuelle, sauvegarde, hotline, veille réglementaire, assistance et conseil en gestion du cimetière, site internet et rapport d'activité annuel de la base de données) POUR LE LOGICIEL CIMETIERE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023-09.08-08 du 08 septembre 2023 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Compte-tenu qu'il convient de renouveler le contrat de services de GESCIME,

Vu la proposition de GESCIME en date du 31 mai 2024,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de prestations de services avec la société GESCIME de Brest pour la maintenance, hotline illimitée, veille réglementaire, mise à jour annuelle du logiciel cimetière, assistance et conseil en gestion du cimetière, sauvegarde automatique de la base de données, site internet, rapport d'activité annuel de la base de données.

Le contrat est souscrit à compter du 30 juin 2024 pour une durée d'un an. Il sera renouvelé par reconduction tacite pour des périodes successives d'un an, sans que la durée totale de contractualisation ne puisse excéder 3 ans. Le tarif annuel s'élève à 436,88 € HT.

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 14 juin 2024

Fait à Mohon le 14 juin 2024
Le Maire,

Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance